



Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Ministère chargé  
 de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
 compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>14.12.2015</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le <b>14.12.2015</b>	N° d'enregistrement <b>F09315P0242</b>
----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

### 1. Intitulé du projet

Pompes inversées - Aménagement de postes de livraison de Toulon les Laures

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

VERGOBBI Bruno, Directeur Général

RCS / SIRET

0 5 7 8 1 3 1 3 1 0 0 0 2 6

Forme juridique Société Anonyme d'Economie Mixte

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique 25 (installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique)	Installations d'une puissance maximale brute totale de : 59 kW (inférieure à 500 kW)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Aménagement du poste de livraison de Toulon les Laures avec une pompe inversée dans le cadre des objectifs de développement de la production d'énergie renouvelable de la Société du Canal de Provence. Le poste de livraison de Toulon les Laures est un ouvrage existant de la concession régionale du Canal de Provence. Il assure la jonction entre le brise charge des Laures à l'aval de la galerie de Vaulaury et le réseau de distribution d'eau de la commune de Toulon situé à son voisinage direct.

Lieux d'exécution : La Farlède (83)

#### **4.2 Objectifs du projet**

Dans le cadre de ses objectifs de développement de sa production d'énergie renouvelable, la SCP souhaite équiper le poste de livraison existant de Toulon les Laures (commune de La Farède - 83) d'équipements de turbinage de type pompe inversée. L'objectif est de modifier les équipements actuels du poste de livraison du CEO Les Laures afin de valoriser l'énergie hydraulique dissipée au moyen de la production d'énergie électrique. Le dimensionnement optimal de la pompe inversée est obtenu pour un débit de 150 l/s, ce qui correspond, considérant la charge nette turbinable, à une puissance maximale du groupe turbine-génératrice de 59 kW.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Le projet consiste en l'installation d'une pompe inversée dans le poste de livraison de Toulon Les Laures et de ses ouvrages annexes.

Les travaux comprennent :

- l'installation de la pompe inversée et de deux vannes à l'intérieur de l'ouvrage existant, dans la zone libre entre l'aval de la vanne de surtitesse et l'aval des régulateurs de pression (dimension à fournir),
- la fourniture, pose et mise en service des équipements de turbinage et des équipements industriels connexes,
- le raccordement au réseau ERDF en basse tension.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation, l'aménagement du poste de livraison de Toulon les Laures avec une pompe inversée de débit de turbinage nominal de 150 l/s permettra, pour une année de consommation moyenne, une production d'énergie annuelle de l'ordre de 252 000 kWh et, pour une année de forte consommation, de l'ordre de 275 000 kWh . Les eaux turbinées seront réinjectées dans le réseau SCP puis vers le client à l'aval du poste de livraison, sans rejet dans le milieu naturel.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il y a une procédure d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique relative à l'installation d'équipements hydroélectriques sur des canalisations d'eau brute destinée à de la consommation humaine.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Néant

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions extérieures de la pompe inversée	0,8 m x 0,80 m
Diamètre nominal des canalisations de jonction	Aspiration: DN250 Refoulement: DN200

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Chemin des Laures sur la commune de La Farlède - parcelle cadastrale 16 section BI

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 6 ° 01 ' 32 " E | Lat. 43 ° 09 ' 58 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site prévu pour le projet est occupé par le poste de livraison existant du CEO Les Laures, situé sur la commune de Farlède dans le Var. Le projet s'insère dans l'aménagement hydraulique de la SCP. Implanté dans le périmètre d'exploitation de Var Littoral du réseau de la SCP, le poste de Toulon Les Laures assure la jonction entre le brise charge des Laures (Point A), situé à l'aval de la galerie de Valaury (réseau de Toulon Est), et un réservoir de la commune de Toulon situé à son voisinage direct.

L'accès au site se fait par le chemin des Laures, accessible par camion depuis les axes routiers structurants de la commune (D97, D554).

L'ouvrage existant qui sera aménagé (sans modification extérieure de l'ouvrage) se situe à côté d'habitations pavillonnaires et en limite de massif forestier.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Par délibération n° 2013/057 du 12 avril 2013, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Farlède a été approuvé par le Conseil Municipal.

Le projet se situe en zone N2 : autorise les constructions et installations nécessaires au fonctionnement des services publics, ainsi que les affouillements et les exhaussement qui y sont liés.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation prescrit le 26/11/2014 (Gapeau/Roubaud). Le projet ne se situe pas dans le bassin versant du Gapeau.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en limite intérieure du site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats/Faune/Flore FR9301608 - "Mont Caume - mont Faron - forêt domaniale des Morières"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'entraînera aucun prélèvement supplémentaire. L'eau vient des réseaux existants de la SCP, est turbinée, puis repart dans les réseaux de la SCP comme actuellement.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu écologique n'est à signaler.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux bruyants ni hors de la zone déjà aménagée ne sont prévus ni de coupes d'arbres. Il n'y a donc aucun impact sur le site Natura 2000.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une veille particulière sera portée à la protection des arbres et arbustes situés hors de l'emprise du chantier, afin d'éviter toute dégradation.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un risque incendie étant donné la proximité du massif forestier. La réglementation départementale en vigueur sera respectée pour limiter ce risque (accès aux massifs et emploi du feu).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de chantier se situe dans un secteur proche d'habitations (habitat diffus). Les travaux ne devront pas générer, en limite de propriété habitée, un niveau de bruit supérieur à 5dBA en période diurne (7h à 22h) et 3dBA en période nocturne (22h à 7h). Les engins de chantier seront conformes aux normes antibruit en vigueur. Un pièges à son seront installés au niveau du bâtiment accueillant la pompe inversée, il seront mis en place afin de limiter les nuisances sonores liées à l'ouvrage. L'impact résiduel sera donc négligeable.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les véhicules et engins devront être conformes à la réglementation sur le bruit et les émissions atmosphériques. Des mesures préventives anti-pollution en cas d'accident sont prévues : Kits de matériaux adsorbants pour hydrocarbures embarqué sur les engins, comprenant les tapis à appliquer sur les surfaces souillées (sols), des coussins absorbants (barrage antiécoulement), des feuillets d'essuyage, des gants et un sac de récupération ; Les engins et machines ainsi que les jauges des cuves de stockage devront être inspectés régulièrement en début de chantier pour éviter toute fuite chronique d'hydrocarbures (contrôle des flexibles en particulier) ; Réparation immédiate des fuites constatées.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'entraînera aucun rejet supplémentaire. L'eau vient des réseaux existants de la SCP, est turbinée, puis repart dans les réseaux de la SCP comme actuellement.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des toilettes chimiques seront prévues sur la base de vie. Les déchets banals de chantier seront collectés, triés et évacués vers des filières de traitement homologuées. Des aires de stockage et de ravitaillement étanches seront mises en place pour éviter tout risque de pollution des sols accidentelle. Le nettoyage des malaxeurs à béton sur le site des ouvrages ou le long des chemins d'accès est interdit. Pour les travaux de soudure, meulages et découpe d'éléments métalliques, les Entreprises respecteront les conditions météorologiques avant de travailler et se doteront d'équipements de protection (filet pare-étincelles, cabines, réserves d'eau avec pompe, ...) validés par les SDIS locaux. L'impact est donc considéré comme négligeable.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response box for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Empty response box for question 6.3.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de ses objectifs de développement de sa production d'énergie renouvelable, la SCP souhaite équiper le poste de livraison existant de Toulon les Laures (commune de La Farlède - 83) d'équipements de turbinage de type pompe inversée. L'objectif est de modifier les équipements actuels du poste de livraison de Toulon les Laures afin de valoriser l'énergie hydraulique dissipée au moyen de la production d'énergie électrique ce qui participe aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique en réduisant l'utilisation d'énergies d'origine fossile.

Pour ce projet il n'est prévu aucun prélèvement supplémentaire et aucun rejet supplémentaire : l'eau vient des réseaux existants de la Société du Canal de Provence, est turbinée puis repart dans les réseaux de la SCP comme actuellement.

Le projet se situe en outre sur des surfaces déjà aménagées, ne présentant en soi pas d'intérêt environnemental particulier (pas d'intervention hors des aménagements déjà existants).

Dans ce contexte, il ne semble pas nécessaire de faire une étude d'impact spécifique à cette modification d'ouvrage.



Faint text or stamp in the lower-right quadrant of the page, possibly a date or reference number.

